

# 25ème Rallye du Frontonnais



# REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Le 7 et 8 Avril 2018



Team Rallye Découverte  
RN 113

31450 AYGUESVIVES

[rallyedufrontonnais@gmail.com](mailto:rallyedufrontonnais@gmail.com)

06 89 05 82 13



ASA Club du Midi  
TOULOUSE



**NOTE IMPORTANTE**  
**MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS**

Visa Ligue  
RG de 24.01.18  
Visa FFSA  
70 de 24.01.18

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE** a pu organiser cette année le **Rallye DU FRONTONNAIS**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

**Reconnaisances de 8h 00 à 12h 00 et 13h à 19h interdites de 12h à 13h**

**Limitations de Vitesse :**

**50 km/h sur les routes des épreuves spéciales**

**30 km/h dans les agglomérations.**

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes les :

**Dimanche 1 avril et Samedi 7 avril 2018**

**Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.**

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement	1 Février 2018
Ouverture des engagements	1 Février 2018
Clôture des engagements	26 mars 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraires	Dimanche 1 avril 2018
Vérification des documents :	Sous la Halle à FRONTON 7 avril 2018 - 14h00 à 18h00
Vérifications des voitures :	FRONTON 7 avril 2018- 14h15 à 18h45
1ère réunion du Collège des	Samedi 7 avril 2018 – 17h45 à FRONTON Commissaires Sportifs
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 7 Avril 2018 - 20h00
Départ de FRONTON	1ère voiture 8 avril 2018 - 8h00
Arrivée à FRONTON	Dimanche 8 avril 2018 – 15h48
Vérification finale	Garage Peugeot FRONTON 31
Publication des résultats du rallye	Dimanche 8 avril 2018, 30 minutes maximum après l'entrée au parc du dernier concurrent
Panneau Affichage officiel	Parc fermé à Fronton et Parc de Regroupement
Remise des Prix	Dimanche 8 avril 2018 sortie du Parc Fermé

**CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES**

le **Dimanche 1 avril 2018 de 9h à 12h00**

**BAR BRASSERIE L'ANDALOU**

**23 Rue de la République 31620 FRONTON**

**Tél. : 05 61 82 41 38**

**et le Samedi 7 avril 2018 à partir de 9h00 dans la HALLE de Fronton**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE Organise le 25ème Rallye Régional du Frontonnais les 7 et 8 avril 2018.

**Organisateurs Administratif : ASAC DU Midi Toulouse**

**Organisateur Technique : Team Rallye Découverte**

Secrétariat : Team Rallye Découverte

Adresse : RN 113 31450 AYGUESVIVES

Téléphone : **06 89 05 82 13**

**Mail : rallyedufrontonnais@gmail.com**

**Permanence du rallye :**

Date 7 et 8 avril 2018

Horaire 7 avril 2018 - 12h 00 à 20h00 Halle Fronton

8 avril 2018 - 6h 00 à 19h 00 Maison des Vins - 51, avenue Adrien Escudié – Fronton

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Président du Collège Commissaires Sportifs**

Mme Brigitte MARTY Licence N°135594 ASA Vignobles Tarnais 09/15

#### **Commissaires Sportifs**

Mme Myriam PUECH Licence N° 32003 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Jacques JONQUIERES Licence N°9859 ASA Vignobles Tarnais 09/15

#### **Directeur de Course**

Mr Michel BONZOM Licence N°4090 ASA Circuit du Luc 07/04

#### **Directeur de Course Adjoint**

Mr Patrice MARTY Licence N°9699 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Bernard GALARD Licence N° 8230 ASA Albi 09/01

#### **Responsable des Commissaires Techniques**

Mr Jean Claude AYRAL Licence N°1536 ASA Route d'Argent 09/04

#### **Commissaires Techniques**

Mr Jean Claude MARTY Licence N°32003 ASA Corbières 08/06

Mr Bernard SANGLA Licence N° 8230 ASA Albi 09/01

Mr Pierre François MELOT Licence N°228141 ASA Armagnac Bigorre 09/14

Mr Arnaud DESPORTES Licence N° 2117 ASA des Capitouls 09/10

#### **Chargé des relations concurrents**

Mr Yves CHOUIDEN Licence N° 41554 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Guillaume AMBLARD Licence 171372 ASA Vignobles Tarnais 09/15

#### **Responsable Publicité**

Mr Marcel CABROL Licence N° 14590/0915

#### **Juge de Fait**

Mr Bernard MAUMUS Licence 20913/0915

#### **Médecin de l'épreuve**

Mr Mohamed ELRAKAWI Licence N°149435 ASA des Capitouls 09/10

#### **Chargé de Presse**

Mr André FOURMENT Licence N° 6222 ASAC du Midi 09/07

Le détail des officiels et autres intervenants seront mise à disposition le 8 avril 2018.

Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'être modifiée.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 25ème Rallye du Frontonnais compte pour :

**La Coupe de France des Rallyes coefficient 2**

**Le Championnat de la Ligue Régionale Occitanie Midi-Pyrénées**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu : HALLE de FRONTON.

- Le 7 avril 2018 de 14 h 00 à 18 h 45

- Les vérifications finales seront effectuées au : Garage Peugeot Fronton 31
- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye du Frontonnais doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant 25 mars 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à **100 voitures**.

#### 3.1.11.1P. Les droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés

Avec la publicité facultative des organisateurs	290 €
Sans la publicité facultative des organisateurs	580 €
Equipage complet féminin	200 €

#### 3.1.12P. Inscription

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de TEAM-RALLYE-DECOUVERTE

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement.

### 3.1 Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 3.2 Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

### 4.1 Voitures admises

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2018

#### 4.1 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2018

### 4.2 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

#### L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement sur le parking de LABASTIDE SAINT PIERRE. (Voir annexe plan.) **Un seul véhicule d'assistance** sera accepté dans l'enceinte de la zone industrielle, un emplacement sera réservé pour chaque équipage. Un parking public sera aménagé à proximité de la zone d'assistance ainsi que pour les caravanes.

#### 4.3 PROCEDURE DE PESEE des VOITURES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2018

### 4.5. IDENTIFICATION DES VOITURES

**Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.**

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm

minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**4.6P.** A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation d'un support de surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification proportionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues par l'article 5.4 du présent règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 DESCRIPTION

Le 25ème Rallye du Frontonnais représente un parcours de 170 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

VILLEMUR – VARENNES 5.9 km x 3

SALEVETAT BELMONTET-VERLHAC TESCOU – ST NAUPHARY 7.5km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

### 6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3**.

**Le Dimanche 1 avril et le Samedi 7 avril 2018 de 9h à 12h00 et de 13h00 à 18h00.**

***Toutes les cordes seront piquetées pour de l'épreuve!***

Des contrôles seront effectués par les membres de l'organisation mais aussi par le personnel de la gendarmerie.

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

RAPPEL, les spéciales ne sont pas fermées à la circulation lors des reconnaissances.

### 6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 7 ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1 - DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Signes distinctifs des commissaires : suivant réglementation Standard

### 7.3 - CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.4 - CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**CH 7: Entrée Parc fermé d'arrivée à FRONTON**

**CH 7 : Le pointage en avance est autorisé.**

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

**SCRATCH**            1er : 550 €                      2ème : 400 €                      3ème : 250 €

**GROUPE**            1er : 300 €                      2ème : 150 €                      3ème : 100 €

<b>CLASSE</b>	<b><u>1 à 3</u></b>	<b><u>4 à 9</u></b>	<b><u>10 et +</u></b>
1er :	250 €	250 €	250 €
2ème :		120 €	120 €
3ème :			100 €

\* Si moins de 3 partants à la classe :

1er : 140 €

<b>GROUPE GT</b>	<b><u>1 à 3</u></b>	<b><u>4 et +</u></b>
1er :	140 €	300 €

Les Classes A5K-A6K-A7K-A7S seront confondues avec les classes A5-A6-A7

La Classe N2S sera confondue avec la classe N2

#### **LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES**

Des coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du Scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

**La remise des prix se déroulera le 8 avril 2018 à la sortie du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.**

**Les récompenses (chèques) seront expédiées par la Poste la semaine suivant le rallye.**

#### **NUMEROS DE TELEPHONES UTILES**

##### **SECRETARIAT DU RALLYE**

Team Rallye Découverte

RN 113

31450 AYGUESVIVES

Mail : [rallyedufrontonnais@gmail.com](mailto:rallyedufrontonnais@gmail.com)

##### **TELEPHONE EN CAS DE BESOIN**

**06 89 05 82 13**

##### **CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES**

le **Dimanche 1 avril 2018 de 9h à 12h00**

**BAR BRASSERIE L'ANDALOU**

**23 Rue de la République 31620 FRONTON**

**Tél. : 05 61 82 41 38**

**et le Samedi 7 avril 2018 à partir de 9h00 dans la HALLE de Fronton**